
AVIS AUX LECTEURS

Le Bureau commercial canadien à Taipei (BCCT) a constaté que le marché taïwanais pourrait offrir des débouchés aux exportateurs canadiens de poisson et de fruits de mer. En effet, en raison de la libéralisation de l'économie taïwanaise et d'autres facteurs intérieurs susceptibles d'entraîner une augmentation des exportations de produits de la pêche vers ce pays, ce marché pourrait présenter certaines possibilités pour eux. Nous essaierons, dans le présent rapport, de mettre en lumière les principaux facteurs et variables dont doivent se préoccuper les entreprises qui désirent exporter sur le marché taïwanais des produits de la pêche.

L'information commerciale de la présente étude est structurée de manière à aider les exportateurs canadiens désireux de vendre sur le marché taïwanais du poisson et des fruits de mer. Elle porte sur les aspects socio-économiques tels que la démographie, la géographie physique, la monnaie, les normes, la langue, la religion et le régime politique. On trouve également dans cette étude des renseignements sur le secteur des pêches proprement dit, notamment sur les ressources, la gestion, les prises débarquées, les importations et l'aquiculture.

On y analyse en outre les conditions d'accès au marché, soit les documents requis, les prix et conditions générales, les modalités de crédit, les droits de douane, les licences, les inspections, l'emballage et l'étiquetage. Une section du rapport traite des divers modes de transport à Taïwan. La dernière section contient des observations sur le marché taïwanais des produits de la pêche fournies par la Chambre de commerce du Canada à Taïwan. Enfin, on trouve, à la fin du rapport, la liste des principaux importateurs de poisson et de fruits de mer à Taïwan ainsi que celles des **Centres de commerce international** au Canada et des **directions commerciales géographiques** du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, tous organismes susceptibles d'aider les exportateurs canadiens de produits de la pêche qu'intéresse le marché taïwanais.

Le présent ouvrage fait partie d'une série de cahiers de lignes directrices portant sur divers marchés étrangers, élaborés par le Secrétariat de la liaison sectorielle du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international. Ces cahiers portent sur les marchés de poisson et de fruits de mer définis comme étant prioritaires par les bureaux commerciaux canadiens au moment de l'élaboration des plans annuels d'expansion du commerce dans le cadre du Système de planification pour la promotion des exportations et des investissements. Le présent texte est une mise à jour du document de juin 1992 intitulé *Lignes directrices à l'intention des exportateurs canadiens de poissons et de fruits de mer*.

Les lecteurs qui ont des questions sur la présente publication ou sur d'autres de la même série sont priés de les adresser au Secrétariat de la liaison sectorielle, 125, promenade Sussex, Ottawa (Ontario) (télécopieur : (613) 943-1103). On peut se procurer des exemplaires de la présente publication au moyen du FaxLink, en composant le (613) 944-4500. La plus grande partie de celle-ci est fondée sur un rapport analogue établi par Gary G. Smith (INFI-GAR) pour le Secrétariat de la liaison sectorielle, ministère des Affaires étrangères et du Commerce international. Le texte qu'on va lire a été établi par David Wong et Eric Song, respectivement délégué commercial principal et agent commercial au Bureau commercial canadien à Taipei, et revu par Tanis Stoliar, de Morris Street Laboratories, et Martin Foubert, du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, à Ottawa.